

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUIN DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt, le huit du mois de Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Maroilles, se sont réunis à 20H00 à la salle d'accueil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 2 Juin 2020 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dominique QUINZIN – Alain MOYSE – Annie THIERY – Chantal DESOBLIN – Monique HECQ – Françoise BEDENEL – Daniel AZAMBRE – Jean-François VALLIER – Agnès LEROY - Dominique BERTAUX – Hervé SIONCKE – Véronique FLAMENT – Véronique DELBRUYERE – Cyril DREVET – Patrick DEFROIDMONT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Cyril DREVET** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Tableau des Responsables de commissions

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le tableau des Commissions et de l'organisation et du fonctionnement de la vie municipale qui est approuvé à l'unanimité

2. Délégation de signature

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des délégations qui peuvent lui être attribuées pendant toute la durée de son mandat.

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

3. Indemnité de l'Adjoint

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de délibération relatif à l'indemnité de l'adjoint, Monsieur MOYSE Alain.

Ce projet est approuvé avec 14 voix pour et une abstention

4. Donation des parcelles A1952 et A1953

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la volonté de Monsieur DEROUBAIX Thierry, domicilié à SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY de faire don à la Commune des parcelles A1952 et A1953 sises Rue du Marais.

Le Conseil Municipal accepte ce don et s'engage à insérer un article dans le prochain bulletin municipal.

5. Acquisition des garages Cour de l'Abbaye

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation du Site Abbatial et notamment l'aménagement des espaces publics, il est nécessaire pour la Commune d'acquérir deux garages.

Des démarches ont été entreprises auprès des deux propriétaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner quitus pour poursuivre les négociations et signer les documents relatifs à ces acquisitions.

Et il rappelle l'engagement moral qu'il a pris vis-à-vis des propriétaires des parcelles A1817 et A1818. En effet, aucune procédure pour récupérer ces biens ne sera engagée.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité et donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'effectuer les négociations.

6. Bons d'achat de 10€ par foyer

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'idée qui a été évoquée précédemment par la Commission des Fêtes, de faire don à chaque foyer maroillais, dans le contexte de sortie de crise sanitaire, d'un bon d'achat de 10€ à valoir dans tous les commerces.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

7. Présentation des projets :

Monsieur le Maire fait le point sur les projets de Maison Eclusière, du Lotissement de 16 logements dans la Rue du Lieutenant, Les 10 logements Promocil dans la Grand Rue (Site Rottier), la continuité écologique, la Maison Larivière et enfin les travaux de réhabilitation du Site Abbatial, avec la mise en place du périmètre d'intervention (DUP).

8. Questions diverses :

- Madame Desoblin signale que le fauchage a été fait par le Département mais que les fossés ont été oubliés. Monsieur le Maire répond que le fauchage est affecté à un niveau de service qui n'inclut pas les fossés à la première passe.
- Madame Thierry demande si l'Escalier du Moulin peut être nettoyé ainsi que les caniveaux avoisinants.
- Mme Leroy demande si un arrêté relatif aux déjections canines peut être pris.
- Monsieur Vallier Jean-François signale que les arbres – Place de l'Eglise – doivent être taillés pour la ventilation de la station de relevage.
- Monsieur Azambre demande à ce que l'éclairage public dans le centre du Village soit éteint à minuit au lieu de 23H00.
- Monsieur Defroidmont propose de retransmettre les prochaines séances du Conseil Municipal en direct sur facebook.
- Monsieur Sioncke fait un point sur la fréquentation de plus en plus importante de la page facebook de la Mairie. Monsieur le Maire répond que pour des raisons techniques, d'interprétation au vue des documents diffusés et de la prise de parole des élus, cela ne semble pas opportun.



**Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 22 Juin 2020.
Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.**

LE MAIRE,
D.QUINZIN



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the printed name 'D.QUINZIN' and a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAROLLES' at the top, 'BP 5' on the left, and '59550' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is written in a cursive style.